



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 17 juillet 2023** à 19h dans la salle du conseil, située au 1386, rue Dumouchel à Sainte-Adèle, décideront des demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

Lot 2 231 668, (1980), boulevard de Sainte-Adèle

- Permettre, pour le lot projeté 6 578 704 du cadastre du Québec, que le front bâti soit de 62.8%, de même que, pour le lot projeté 6 578 705 du cadastre du Québec, le front bâti soit de 68.8% et que, pour le lot projeté 6 578 706 du cadastre du Québec, le front bâti soit de 50.8% alors que la fiche type de milieu T5.2 exige 70%;
- Permettre, pour le lot projeté 6 578 706 du cadastre du Québec, que la superficie au sol soit de 5% alors que la fiche type de milieu T5.2 exige un minimum de 30%;
- Permettre une allée d'accès partagée pour quatre (4) propriétés alors que l'article 245 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* la limite à trois (3) propriétés, afin d'y construire quatre (4) habitations multifamiliales jumelées.

Le tout tel que montré au plan implantation projeté préparé par Ève St-Pierre arpenteur-géomètre en date du 15 décembre 2022, 3462 de ses minutes.

1515, rue de la Cascatelle

- Permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 23,46 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres.

Le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre en date du 16 mai 2023, 7750 de ses minutes.

879, rue du Boisé

- Permettre qu'un garage détaché soit situé en cour avant à une distance de 8,15 mètres de la limite avant de propriété alors que le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une distance minimale de 30 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Philippe Bélanger en date du 12 juin 2023, 7830 de ses minutes.

Lot 6 516 529, rue des Oies-Blanches

- Permettre que des portes de garage se retrouvent sur un plan de façade de plus de 20 mètres alors que l'article 147 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit;
- Permettre une seconde porte d'entrée en façade et deux (2) portes de garage en façade principale, d'une largeur totale de 8,23 mètres, alors que l'article 436 du même règlement n'autorise que deux (2) portes pour une largeur totale maximale de 5,5 mètres;
- Permettre que l'espace naturel conservé soit de 77% alors que la fiche type de milieu exige 80% en type de milieu T3.1, le tout afin d'y construire une résidence unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré sur les plans de construction préparés par Robert C. Miners, architecte, en date du 25 mai 2023 et sur le certificat d'implantation préparé par Philippe Bélanger en date du 29 mai 2023, 7781 de ses minutes.

955, rue Saint-Gabriel

- Permettre, pour le lot 3 889 659 du cadastre du Québec, que deux (2) cases de stationnement soient implantées en cour avant secondaire alors que l'article 542 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit en type de milieu T4.2;
- Permettre l'implantation de deux (2) conteneurs semi-enfouis en cour avant secondaire à 0,74 mètre de la ligne avant alors que l'article 343 du même règlement exige 4 mètres;
- Permettre que la surface végétale en cour avant et cour avant secondaire soit de 56.85% alors que l'article 537 du même règlement exige 60% minimum en type de milieu T4.2, afin de construire un bâtiment multifamilial de six (6) logements.

Le tout tel que montré sur le certificat d'implantation préparé par Sylvain Hétu, arpenteur-géomètre en date du 16 mai 2023, 2118 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à ces demandes de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@vdsa.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 27 juin 2023

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste